

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Applicables à compter du 1er janvier 2011 sur la boutique en ligne PhotoAddict

#### Article 1 – Contexte d’application des conditions générale de vente

Le vendeur est défini ci-après comme étant PhotoAddict SAS au capital social de 11’500 euros dont le siège social est domicilié au 98 avenue du Lac 74140 Douvaine (n° de téléphone +33 4 50 39 89 58), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Thonon-Les-Bains (74) sous le numéro RCS 497’740’449 (TVA FR61497740449). Le client ou l’acheteur est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne passant commande au vendeur et acceptant les présentes conditions générales de vente. Les conditions générales de vente s’appliquent de manière exclusive à toutes les ventes conclues par PhotoAddict et/ou la boutique en ligne PhotoAddict.fr ou affilié. Les informations données sur la boutique en ligne, les catalogues, les listes de prix, les messages, etc. ne sont données qu’à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le vendeur sans préavis. Le seul fait d’accepter une offre du vendeur ou de passer ou valider une commande équivaut à accepter sans réserve les présentes conditions générales de vente. Les offres sont valables dans la limite du délai fixé à une semaine à dater de l’offre sauf mentions spéciales portées sur cette offre. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par PhotoAddict, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Toutes autres conditions n’engagent le vendeur qu’après confirmation écrite de sa part par fax ou courrier.

#### Article 2 – Passage de Commande sur la boutique PhotoAddict

Les offres sont valables dans la limite des stocks disponibles. En cas de proposition, d’offre ou de devis personnalisé, celui-ci restera valable une semaine sauf mentions spéciales communiquées par écrit par le vendeur. Le français est la seule langue utilisé pour la rédaction du contrat. **2.a Description des produits** Les caractéristiques fondamentales du produit sont mentionnées dans la « fiche produit ». Cette « fiche produit » peut contenir une photo ou illustration du produit. Les photos ou illustrations relatives aux produits ne sont pas contractuelles; si des erreurs s’y sont glissées, la responsabilité de PhotoAddict ne pourra en aucun cas être engagée. Le texte de la « fiche produit » est la seule source contractuelle. Les fournisseurs ou fabricants pouvant changer les spécifications techniques des produits sans préavis, PhotoAddict est à tout moment en droit de réactualiser, d’améliorer ses fiches ou de retirer de la vente ses produits. Il appartient au client, si celui-ci ne s’estime pas suffisamment compétent, de faire assister par un conseil. Vous avez la possibilité de contacter PhotoAddict pour obtenir les renseignements techniques ou spécifications complémentaires. **2.b Disponibilité des produits** Le client est informé de la disponibilité du produit directement sur le site de la boutique en ligne. Toutefois, en cas d’indisponibilité du produit commandé, PhotoAddict peut vous fournir un bien aux spécifications, d’une qualité et d’un prix équivalents; dans ce cas, si vous exercez votre droit de rétractation, les frais de retour seront à la charge de PhotoAddict. En cas d’indisponibilité, le client conserve la possibilité d’annuler la vente et de demander le remboursement (celui-ci sera effectué dans un délai maximum de 30 jours). Pour les produits non stockés au sein de notre entrepôt, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs. **2.c Règlementation**

**d’exportation et d’importation** Il appartient au client de s’informer auprès des autorités locales de son pays des éventuelles limitations d’importation ou d’utilisation des produits que le client désire commander. Le client est informé que les produits peuvent contenir des technologies et logiciels soumis aux lois sur le contrôle des exportations de l’Union Européenne ainsi qu’aux lois du pays où ils sont livrés ou utilisés. Le client doit respecter ces lois. Les produits ne peuvent être vendus, loués ou transférés à des utilisateurs ou pays soumis à restriction, ou qui les utiliseraient à des fins de destruction massive ou de génocide. Le client doit se référer aux réglementations en vigueur, lesquelles varient régulièrement selon les produits. **2.d Confirmation de la commande** Une commande n’est définitivement enregistrée qu’après renseignement des différentes informations liées à la vente et validation finale de la commande. Lorsque la commande est validée après sélection d’un mode de règlement, la vente est réputée conclue, il y a donc accord sur la marchandise et le prix. La commande est confirmée par l’envoi d’un message généré automatiquement par le site PhotoAddict à l’adresse électronique indiquée lors de la commande. PhotoAddict se réserve le droit d’annuler ou de refuser toute commande d’un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d’une commande antérieure. Pour les professionnels, les commandes adressées directement par l’acheteur ou qui sont transmises par les agents représentants du vendeur n’engagent le vendeur que lorsqu’elles ont été acceptées par écrit. **2.e Annulation de la commande** La commande passée sur la boutique en ligne automatiquement annulée à défaut de réception du règlement dans un délai de 7 jours. Pour le client non professionnel, la commande peut être annulée tant que la commande n’est pas en cours de préparation par notre service logistique. Lorsque la commande est en cours de préparation ou déjà préparée, l’annulation pourra se faire seulement au moment de la livraison par refus du colis ; dans ce cas le colis ne doit en aucun cas être ouvert. Il est précisé aux professionnels qu’aucune annulation unilatérale de commande de leur part ne sera acceptée sans l’accord de PhotoAddict. **2.f Modification de commande** Toute modification de commande et toutes conditions accessoires ou dérogatoires quant à l’objet et aux modalités de la vente ne sont valables que dans la mesure où elles figurent dans une offre ou une confirmation écrite faite par PhotoAddict.

#### Article 3 – Tarifs et prix

**3.a Variation et fluctuation des prix** Les prix figurant sur notre boutique en ligne sont indiqués en euros, hors frais de livraison. Ils sont susceptibles de varier, notamment en cas de fluctuation du cours de la devise par rapport à l’euro ou du changement du taux de la TVA ou des taux des taxes de douane. **3.b Confirmation des prix lors de la validation de la commande** Les prix figurant sur la commande après sa validation et son enregistrement sont fermes et définitifs: si les prix baissent quelques jours après la commande, PhotoAddict ne pourra en aucun cas dédommager le client de la différence ; si les prix augmentent, PhotoAddict s’engage à livrer le client au prix fixé le jour de la commande. Les marchandises achetées par les professionnels le sont au prix convenu à la commande dans la limite du délai d’option et des conditions économiques générales (taxes, taux de change...), au moment de la livraison. Pour les professionnels, dans le cas des produits indexés sur une devise : toute variation, à la défaveur du vendeur, de 2 % du cours de la devise par rapport à l’euro définit le jour de l’offre pourra être répercutée le jour de la facturation. Sur les sites dédiés aux professionnels, les prix s’entendent hors taxes, frais d’emballage, de transport et d’assurance fret non compris, départ entrepôt du vendeur. **3.c Frais additionnels et Taxes** Le montant des frais de livraison est calculé automatiquement en fonction de chaque commande ; il figure sur le récapitulatif de

la commande, avant enregistrement définitif. Si le client est hors de l’Union Européenne ou dans les DOM TOM, la facture sera établie sans TVA. Toute commande livrée hors de France métropolitaine pourra être soumise aux éventuelles taxes locales, droits de douanes, octroi de mer et frais de dédouanement lors de la livraison. Leur acquittement est à votre charge et relève de la responsabilité du client. Il appartient au client de se renseigner auprès des autorités compétentes du pays de livraison.

#### Article 4 – Expédition et Livraison

La livraison est effectuée soit par remise en main propre à l’acheteur, soit par remise des marchandises à un transporteur. Sauf convention contraire, PhotoAddict choisit librement le transporteur. **4.a Délais de livraison** La livraison s’effectue à l’adresse que vous avez indiquée lors du passage de commande. Sauf mention contraire dans la « fiche produit » PhotoAddict s’engage à vous livrer dans les 30 jours maximum à compter du jour suivant celui où vous nous avez transmis votre commande (ou de la réception de votre règlement par chèque ou virement bancaire). Tous les autres délais sont donnés à titre indicatif ; les délais indiqués sur le site sont des délais moyens habituellement constatés et correspondent aux délais de traitement des commandes, auxquels s’ajoutent le délai d’expédition des transporteurs. Aucune livraison en contre remboursement ne pourra avoir lieu. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons partielles. Toute livraison partielle demandée ou/et acceptée par l’acheteur est soumise à facturation des frais de livraison. Dans la mesure du possible, si un numéro de suivi ou d’expédition existe, le vendeur le transmettra au client après expédition du ou des colis. **4.b Retard de livraison** En cas de retard de livraison, le vendeur conseille de vérifier directement l’état de la commande sur la boutique en ligne PhotoAddict, ainsi que sur le site du transporteur grâce au numéro d’expédition ou de suivi. PhotoAddict invite ses clients à nous signaler tout retard d’une semaine par rapport au délai de livraison moyen constaté afin de nous permettre de démarrer une enquête auprès du transporteur (les délais d’enquête peuvent varier de une à trois semaines). Si pendant la durée de l’enquête le produit ou colis est retrouvé, il sera réacheminé immédiatement à l’adresse de livraison mentionnée lors du passage de la commande. Si en revanche le produit n’est pas retrouvé à l’issue de l’enquête, le transporteur considère le colis comme perdu, et nous vous renverrons un produit de remplacement, à nos frais. Si le délai indiqué est dépassé de plus de 7 jours, sauf mention spécifique dans la « fiche produit » et sauf cas de force majeure, vous avez la possibilité d’annuler votre commande et de vous faire rembourser; vous devez alors nous envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception dans les 60 jours ouvrés à compter de la date de livraison prévue. De convention expresse, un cas de force majeure ou d’évènements tels que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans l’usine du vendeur ou chez ses fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l’importation de la marchandise, le vendeur est dégagé de toutes responsabilités à la livraison. Le vendeur tiendra l’acheteur au courant en temps opportun, des cas et des évènements ci-dessus énumérés. Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si l’acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu’en soit la cause. **4.c Risques liés au transport** Pour les particuliers, PhotoAddict supporte les risques liés au transport jusqu’à la livraison, c’est-à-dire jusqu’à la remise physique de la marchandise au destinataire indiqué au moment de la commande ou à son représentant qui l’accepte, à condition que vous vérifiez les marchandises lors de leur réception en

présence du transporteur et signifiez, si besoin était, par écrit sur le bon de transport, les réserves observées selon la procédure décrites ci-dessous. Pour les professionnels, les risques et périls du transport (notamment perte, détérioration ou vol) sont à la charge du client. **4.d Réception des marchandises** Le client doit refuser la livraison si la marchandise est abîmée, manquante ou si le colis a été ouvert ou reconditionné (sauf passage en douane). En cas de perte ou d'avarie, le client doit émettre des réserves écrites précises et détaillées sur le bon de livraison du transporteur en présence de celui-ci ou de ses employés ; le client doit ensuite adresser au transporteur une lettre recommandée reprenant les réserves, dans les 3 jours suivant la livraison. PhotoAddict invite ses clients à contacter son service client afin d'obtenir de l'aide pour ces démarches, La marchandise acceptée sans réserves par le destinataire au moment de la livraison et/ou à défaut de courrier adressé au transporteur dans les 3 jours, est réputée arrivée en bon état et dans son intégralité (nombre de pièces, conformité par rapport à la commande, etc.). Aucune réclamation ne pourra être prise en charge par PhotoAddict et sa responsabilité ne saurait être engagée. Pour toute question ou difficulté que le client pourrait rencontrer, PhotoAddict invite ses clients à nous contacter son service client.

#### Article 5 – Service Après vente et Réclamation

Pour toute réclamation, PhotoAddict invite le client à contacter ses services. Toutes les réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à leur référence erronée par rapport à l'offre acceptée ou à la confirmation de la commande par le vendeur, doivent être formulées au vendeur par courrier recommandé dans un délai de 48h à compter de la réception des marchandises, sans négliger si nécessaire et conformément à l'article 4 les recours contre le transporteur, à défaut de quoi le droit à réclamation de l'acheteur cessera d'être acquis. **5.a Nécessité d'un numéro de retour** Le retour des marchandises se fait uniquement par voie postale, sauf mention ou accord particulier. Tout retour de marchandise nécessite l'accord préalable de PhotoAddict et un numéro de retour, lequel peut être obtenu gratuitement via la page « contact » accessible depuis la page d'accueil du site. Le client recevra, sous 7 jours maximum, par le moyen jugé le plus opportun par PhotoAddict un accord de retour. A défaut d'accord de retour, la marchandise sera retournée ou tenue à disposition du client, à ses frais, risques et périls, tous frais de transport, de stockage, de manutention étant à la charge du client. Les produits sont renvoyés à votre charge et à vos risques et périls. PhotoAddict conseille donc de déclarer la valeur de la marchandise et de souscrire une assurance transport. L'acheteur dispose après l'obtention de l'accord de retour d'un délai de 7 jours pour effectuer le retour des marchandises défectueuses chez le vendeur. Les renseignements suivants sont généralement demandés : coordonnées précises, désignation de l'élément ou des éléments concernés, numéro de série, la panne constatée et le numéro de facture ou de bon de livraison correspondant aux pièces décrites. Les marchandises doivent être retournées avec une copie de la facture et le numéro de retour figurant sur le colis dans un délai maximum de 7 jours après accord retour de PhotoAddict, à l'adresse suivante : PhotoAddict - Service SAV – 98 avenue du lac 74140 Douvaine - France. **5.b Nécessité de l'emballage d'origine** Tout produit défectueux doit être retourné dans son emballage d'origine, lequel permet seul d'assurer le transport du produit dans de bonnes conditions, avec les étiquettes de garantie, comporter l'ensemble du produit et de ses accessoires et être accompagné de façon lisible du numéro de retour. Tout produit incomplet, abîmé, endommagé et/ou dont l'emballage d'origine aura été détérioré, ne sera ni repris, ni échangé, ni remboursé et vous devrez verser la somme de 25 € T.T.C. afin de couvrir les frais de reconditionnement des pièces dont l'emballage d'origine

aurait disparu ou aurait été détérioré. L'expéditeur doit donc veiller à l'emballage et au conditionnement du matériel qu'il envoie. En particulier, le destinataire pourra réexpédier les marchandises sur une autre destination que la destination initiale avec le même emballage, aux risques pour l'expéditeur d'être tenu pour responsable des avaries survenues au cours de ce transport ultérieur. **5.c Remboursement** Toute demande de remboursement ne pourra être prise en compte qu'après l'arrivée des produits retournés chez PhotoAddict selon la procédure de retour indiquée ci-dessus. En cas de retour et de demande de remboursement, les modalités seront les suivantes : •Colis retourné de la volonté ou de la responsabilité du client : remboursement du produit, frais de retour à la charge du client. •Colis retourné du fait de la responsabilité du vendeur (non-conformité, erreur de livraison, ...) : remboursement du produit, des frais d'envoi et des frais de retour. **5.d Prise en charge des frais de port** Dans le cadre de la garantie, les frais de ports pour le retour de matériel dans les deux premiers mois après sa réception sont compensés par la création d'un bon d'achat. Celui-ci est calculé sur la base tarifaire d'un retour pour colis préaffranchi Coliposte de la Poste. Le bon d'achat est valable 3 mois à compter de sa date d'émission.

#### Article 6 – Faculté de rétractation réservée aux particuliers

Dans les conditions prévues par les articles L121-20 et suivants du code de la consommation et dans le cadre de la vente à distance, l'acheteur dispose d'un délai de rétractation de 10 jours francs à compter de la livraison de sa commande qui lui sera remboursée contre restitution des produits livrés. L'acheteur doit retourner les marchandises dans leur état et emballage d'origine. Tout retour de marchandise nécessite un numéro de retour qui peut s'obtenir gratuitement via la page contacts de la boutique en ligne PhotoAddict ou en appelant le 04 50 39 89 58. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls de l'acheteur (il vous est donc conseillé de déclarer la valeur de la marchandise et de souscrire une assurance couvrant ces risques). Cependant le droit de rétractation ne pourra être exercé en application de l'article L121-20-2, notamment pour : •Les produits de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, tels que notamment les pièces assemblées à la demande de l'acheteur •Les produits qui, du fait de leur nature, ne peuvent être réexpédiés ou sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement comme par exemple les cartouches d'encre, les boîtiers de CD ou DVD, etc. •Les contrats de fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur.

Les professionnels ne disposent pas de cette faculté de rétractation.

#### Article 7 – Garantie

Lorsqu'un souci se pose avec un matériel, nous vous invitons à prendre contact avec le service SAV de PhotoAddict via la page contact de la boutique en ligne. **7.a Garantie constructeur** Pour les produits disposant d'une garantie spécifique constructeur (prise en charge de la garantie directement par le constructeur, ou garantie sur site, ou extension de garantie spécifique), le Client devra contacter directement le constructeur, sans passer par PhotoAddict, lequel ne fournit aucune garantie contractuelle quant à ces produits. Le vendeur refusera tout retour de marchandise dans ce cadre et ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque défaillance du constructeur dans le cadre de cette garantie. Les coordonnées des constructeurs sont accessibles depuis le site PhotoAddict. **7.b**

**Garantie commerciale PhotoAddict** Les produits sont garantis par le constructeur et à défaut par PhotoAddict contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison, sauf pour des conditions particulières expressément significatives. Les produits de la section « Coin des Bonnes Affaires » sont garantis 2 mois. Les logiciels, les livres, les consommables, les cartouches et les supports de stockage de données (CD, DVD...) ne sont pas garantis par PhotoAddict. Les batteries, les moniteurs LCD, les écrans de portables sont garantis dans les durées limites de la garantie Constructeur. **7.c Limitation de garantie** La garantie du vendeur est limitée à la réparation, au remplacement ou à un remboursement en valeur des marchandises reconnues défectueuses par le vendeur, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et ceci au libre choix du vendeur. Le vendeur s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies à l'acheteur par ses soins. La garantie ne couvre donc pas les frais de main d'oeuvre, ni ceux qui résultent des opérations de démontage, de remontage et de transport, sauf dans le cas de l'échange standard. Le SAV PhotoAddict ne peut jouer que dans le cadre de la garantie PhotoAddict ou de la garantie légale. **7.d Exclusion de garantie** Les garanties excluent les dommages d'origine externe, les dommages consécutifs à une utilisation non conforme des produits, les dommages consécutifs à l'intervention d'un réparateur non agréé par PhotoAddict ou le constructeur. PhotoAddict ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de la perte ou de l'altération des données ou programmes présents sur les matériels ou supports (disquettes, disques durs...) qui sont retournés pour une intervention technique, que les produits soient sous garantie ou non. PhotoAddict s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au client par ses soins. Si le matériel ne peut être remplacé par un matériel identique, il sera proposé au client un matériel équivalent ou supérieur, ou un avoir. Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité de PhotoAddict est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses. PhotoAddict ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage dans le cas où l'acheteur retournerait des produits qui n'ont pas été fournis par le vendeur. PhotoAddict ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement des cas suivants : •Tout entreposage sans protection ou prolongé. •Tout entreposage prolongé des batteries dans l'appareil •Toute négligence, erreur de raccordement ou de manipulation, entretien et usage d'équipement non-conforme aux spécifications techniques du vendeur ou du fabricant ou, plus généralement une utilisation défectueuse ou maladroite. •Tout ajout de dispositif complémentaire ou accessoire de l'équipement ou utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques du vendeur ou fabricant. •Toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne. En cas de faille ou impossibilité de fourniture du constructeur, le client ne peut se retourner contre PhotoAddict, laquelle n'assumera aucune responsabilité en matière de garantie sur les produits de ce constructeur. **7.e Garantie légale** Vous bénéficiez également de la garantie légale des vices cachés sur les produits vendus et des défauts de conformité des biens au contrat (Annexe 1).

#### Article 8 – Réserve de propriété

Les marchandises qui vous seront livrées et facturées resteront la propriété de PhotoAddict jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises par PhotoAddict, la restitution étant immédiate et les marchandises livrées à vos frais, risques et périls. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de perte, vol ou destruction, ainsi que les dommages que vous pourriez occasionner restent à votre charge. L'acheteur s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont le vendeur revendique la propriété. A défaut, le vendeur a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais de l'acheteur. Le vendeur pourra interdire à l'acheteur de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte de l'acheteur dans les écritures du vendeur, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance du vendeur en stock chez l'acheteur, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée.

#### **Article 9 – Clause résolutoire**

En cas de non-respect de l'une des obligations de l'acheteur par celui-ci, la vente pourra être résiliée de plein droit et les marchandises restituées au vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le vendeur pourrait faire valoir à l'égard de l'acheteur, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure restée sans effet. Dans ce cas, le vendeur est autorisé à réclamer à l'acheteur une indemnité forfaitaire de 10 % du montant de la vente.

#### **Article 10 – Paiement**

Tout règlement versé à PhotoAddict ne saurait être considéré comme des arrhes.

**10.a Modes de paiement** Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance figurant sur la facture. Le paiement s'effectue, sauf stipulations particulières sur le site ou accordées au client entreprise après étude de leur dossier, à la commande par : •Carte bancaire (avec une validité d'au moins 1 mois pour un paiement comptant et 6 mois en cas de paiement fractionné). La saisie des informations bancaires se fait sur un serveur sécurisé permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies lors de la transaction bancaire. Toutes les informations de connexion sont conservées. •Chèque (émis en euros par une banque domiciliée en France métropolitaine). Le chèque doit être envoyé à l'ordre de PhotoAddict à l'adresse suivante : PhotoAddict - Service Commandes – 98 avenue du Lac 74140 Douvaine - France. Il devra être accompagné d'une copie du mail d'accusé de réception de votre commande. Si vous n'avez pas d'imprimante, notez au dos du chèque le jour de votre commande, le numéro de commande et éventuellement le numéro client. Le chèque doit être au nom de la personne qui a passé commande ; à défaut, il doit mentionner au dos du chèque le numéro de la commande et le numéro client. Il sera encaissé dès sa réception. Le traitement de votre commande s'effectuera à compter de sa date de réception. •Chèque cadeaux •Virement ou mandat postal. PhotoAddict se réserve le droit de vous demander un chèque de banque dans le cas où les sommes engagées seraient importantes. Dans le cas où le vendeur accepterait un paiement par traite, l'acheteur doit la lui retourner acceptée et domiciliée dans un délai de huit jours. Les frais sont à la charge de l'acheteur, à défaut de retour de

la traite acceptée dans le délai mentionné, le paiement deviendra immédiatement exigible. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par le vendeur, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptables ; il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fond de commerce par l'acheteur. Le vendeur peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement.

**10.b Retard de paiement** Tout règlement après la date de paiement fixée pourrait donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable de l'acheteur soit nécessaire. Le montant de ces pénalités serait au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à 5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'application des pénalités, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. L'acheteur ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque l'acheteur est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que l'acheteur ne puisse réclamer des dommages et intérêts au vendeur. En cas de recours par la voie contentieuse, le vendeur est en droit de réclamer à l'acheteur le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

**10.c Justificatif** Pour des raisons de limitations de fraudes, PhotoAddict se réserve le droit pour accepter la vente de vous demander de justifier votre identité et lieu de domicile, et le moyen de paiement utilisé. Dans ce cas, le traitement de votre commande s'effectuera à compter de la réception de ces documents. Nous nous réservons le droit d'annuler votre commande à défaut de réception de ces justificatifs ou réception de justificatifs jugés non conformes.

#### **Article 12 – Déchets d'équipements électriques et électroniques (EEE) professionnels**

Pour les équipements exclus du champ du décret n°2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, et conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement, il appartient au détenteur du déchet d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination. Pour les équipements concernés par ledit décret, et conformément à l'article 18 du décret 2005-829 relatif à la composition des équipements électriques et électroniques et à l'élimination des déchets issus de ces équipements, l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement des déchets d'EEE objet du présent contrat de vente sont transférés à l'Acheteur qui les accepte. L'Acheteur s'assure de la collecte de l'équipement objet de la vente, de son traitement et de sa valorisation conformément à l'article 21 dudit décret. Les obligations susvisées doivent être transmises par les acheteurs professionnels successifs jusqu'à l'utilisateur final de l'EEE. Le non respect par l'Acheteur des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application des sanctions pénales prévues par l'article 25 du décret 2005-829 à son encontre.

#### **Article 13 – Stipulations finales**

Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée. PhotoAddict archivera les bons de commandes et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article

1348 du Code civil. Les registres informatisés de PhotoAddict seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties, sauf preuve contraire. La signature électronique constituée par la procédure de « double-clic » lors de la passation de la commande et de son enregistrement a valeur manuscrite entre les parties. La loi française est applicable sans pour autant écarter l'application des droits législatifs impératifs accordés aux consommateurs ou d'une loi impérative plus protectrice par le juge étranger saisi par un consommateur du pays correspondant. Si l'une des clauses ou dispositions des présentes Conditions Générales de Vente venait à être annulée ou déclarée illégale par une décision de justice définitive, cette nullité ou illégalité n'affectera en rien les autres clauses et dispositions, qui continueront à s'appliquer. Tous différents relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis aux tribunaux français. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, celui-ci sera soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de Thonon-les-Bains (74) dans le ressort duquel se trouve le siège du vendeur, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le vendeur se réservant le droit de saisir le Tribunal territorialement compétent dont relève le siège de l'acheteur. Le fait pour PhotoAddict de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

#### **ANNEXE 1 Article L211-4 Code de la consommation**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Article L211-5 Code de la consommation : Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Article L211-12 Code de la consommation : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Article 1641 Code civil : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Article 1648 alinéa 1er Code civil : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.